

P.V. n° 5

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BORDIER – DEMARQUE.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 105 euros.

25 clubs se sont engagés par le biais de Footclubs. Le coût de l'engagement est de 10 euros.

Les tirages se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Seul un tirage intégral sera réalisé concernant le dernier tour régional. Suite à une information de la F.F.F., il s'avère que notre Ligue aura **3 qualifiés à fournir à la F.F.F. pour les 1/32èmes de finale.**

SYSTEME COUPE NATIONALE FUTSAL (LFNA)
SAISON 2022/2023

(**3** QUALIFIES POUR LA FFF POUR LES 1/32EMES)

25 Engagés

au plus tard le 15/10/2022	1er Tour	4	matches avec	8	clubs				
au plus tard le 29/10/2022	2ème Tour	10	matches avec	4	vainqueurs	+	16	entrants	
au plus tard le 26/11/2022	3ème Tour	5	matches avec	10	vainqueurs				
Samedi 17/12/2022	Finale Régionale	3	matches avec	5	vainqueurs	+	1	entrant	(D2 F.F.F.)
							25	engagés	
16 entrants au 2ème tour	A déterminer								
1 entrant Finale régionale	Pessac F.C. (D2 F.F.F.)								

3^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 5 matches de ce tour.



COUPE NATIONALE FUTSAL

Saison 2022/2023

FINALE REGIONALE

Trois rencontres sur un seul site
Matches qualificatifs pour les 1/32^{èmes} de finale de la
Coupe Nationale Futsal (gestion F.F.F.)

Dernier tour niveau Ligue

Le samedi 17 décembre 2022 à NIORT (Deux-Sèvres)

COUPE NATIONALE FUTSAL

Le **samedi 17 décembre 2022** à Niort (Deux-Sèvres) dans la **salle de l'Acclameur** – 50 rue Charles Darwin – 79000 **NIORT**.

Entrée payante (tarif de groupes)

L'organisation de cette journée sportive est assurée par la section Futsal de la LFNA.

Programme de cette journée

- **16h10** : début **Match n° 1 : PAUILLAC ST-LAURENT / LA JEANNE D'ARC DE DAX**
- **17h30** : début **Match n° 2 : A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL / STADE MONTOIS**
- **18h45** : début **Match n° 3 : R.C. NIORTAIS / PESSAC F.C.**

Durée des rencontres

2 x 20 minutes (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique). Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période. A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs, principe de la « mort subite »).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2022/2023, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : Le marquage du terrain sera réalisé par les officiels.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Les clubs devront avoir 2 jeux numérotés de maillots de couleur différente et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des

installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires ; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Arbitrage : Les **9 arbitres officiels (dont les chronométreurs) des trois rencontres** seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage.

Délégation : La commission des délégués fournira **3 délégués**.

Feuilles de matches : Elles seront gérées par les tablettes fournies par les clubs cités en premier sur les 3 matches (**FMI**).

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

Ci-dessous un extrait d'une communication importante émanant de la F.F.F. :

« Nous vous rappelons que pour la phase propre de cette compétition, il est demandé un **niveau de classement Futsal 2 MINIMUM aux clubs recevant**, les rencontres étant programmées au samedi 16h.

A cet effet, et par anticipation compte tenu des délais entre les dates des tirages et de la compétition, nous vous prions de vous assurer que les clubs de votre Ligue qui peuvent être amenés à se qualifier pour cette phase, et potentiellement être club recevant, disposent d'une installation au bon niveau de classement ou le cas non échéant d'une solution de repli aux dates et horaires prévus.

Pour rappel, les dates de la phase finale de la compétition sont :

- 1/32èmes de Finale : samedi 21 janvier 2023
- 1/16èmes de Finale : samedi 18 février 2023
- 1/8èmes de Finale : samedi 11 mars 2023
- ¼ de Finale : samedi 08 avril 2023
- ½ Finales : samedi 20 mai 2023
- Finale : samedi 17 juin 2023.

Correspondant

M. Robert CURIDA – Référent Futsal LFNA, coordonnateur de l'organisation.

Tél : 06.88.96.70.68





CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 2

Match n° 25118552 – Poule A – Association Futsal des 2 Charentes / E.S. Eysinaise du 18/11/2022

Courriel de l'E.S. Eysinaise du 18/11/2022 à 15h31 confirmant son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Eysinaise.**

Amende de 80 euros pour forfait à l'E.S. Eysinaise (1^{er} forfait).

Match n° 25118706 – Poule B – Real Futsal Blanquefort / Biscarrosse Olympique du 01/12/2022

Courriel de Biscarrosse Olympique du 30/11/2022 confirmant son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Biscarrosse Olympique.**

Amende de 160 euros pour forfait à Biscarrosse Olympique (2^{ème} forfait).

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : pmouthaud@lfna.fff.fr par la messagerie Zimbra, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 09/12/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT